

Congrès du RIPESS Europe, Lille 5-7 juillet 2013 - Atelier 3 « Apprendre les uns des autres » proposé par les Pactes Européens

Compte-rendu disponible en français (en cours de traduction en anglais)

<http://www.ripessEU.net/infos/actualites/news-details/article/-82ab88caad.html>

Témoignage d'Idrissa Sanogo, GRDR-Kayès : planification concertée et développement économique local dans la région de Kayès

L'atelier est une opportunité de mieux se situer et de mutualiser dans son propre contexte culturel où le collectif prédomine et où l'individu a peu de poids.

Expérience de Kayes (1^{ère} région administrative du Mali)

Dans le contexte de la décentralisation, le Mali a créé des collectivités aux échelles de communes, de cercles et de régions. Depuis 2010, le conseil régional de Kayes en partenariat avec ses partenaires anime un dispositif d'appui au développement local (DADL) en région de Kayes.

À quels besoins l'expérience essaye telle de répondre ?

Ce dispositif appuie les inter-collectivités, intercommunalités et le conseil de cercle de Kéniéba, afin que ces derniers puissent fournir dans la durée un accompagnement de qualité aux acteurs locaux (collectivités territoriales, porteurs de projets, associations de femmes, etc.). Ses champs d'intervention sont la **planification concertée** et le **développement économique local**. Des potentialités existent dans les collectivités, mais elles ont peu de moyens et manquent de capacités pour déposer des dossiers et accompagner des porteurs de projet. Si on prend l'exemple de la banane ou du baobab, l'impossibilité de transformer fait que ça pourrait sur place ! La région encourage des stratégies de filières avec des plans d'action, et un début de mise en œuvre.

Comment ça fonctionne ? Il existe un comité de pilotage (niveau politique) qui se réunit semestriellement, une réunion technique (mensuelle). Par ailleurs, les inter-collectivités et intercommunalités font remonter leurs besoins au conseil régional qui à son tour s'appuie sur une ONG : le GRDR ¹(Groupe de recherche et de Réalisations pour le Développement rural) pour satisfaire les demandes. Et suite à une

¹ Education au co-développement au Mali (région de Kayes) :

<http://www.grdr.org/Education-au-co-developpement-au,185.html> Article : La cellule migration- développement de Kayes : une approche horizontale du développement local et communal : <http://www.hubrural.org/IMG/pdf/agridoc-muller.pdf> Projets en cours : http://www.grdr.org/spip.php?page=liste_projets&id_mot=44&lang=fr

concertation à la base, les besoins sont inscrits dans des plans d'action qui sont réalisés au fur et à mesure.

Quelle est l'importance et quel est le rôle des différents partenaires ?

En termes de rôle, le conseil régional est le porteur institutionnel de la démarche d'accompagnement, le GRDR qui est une ONG appuie techniquement et le PTF (RIF) appuie financièrement.

Quels sont les résultats ?

Des projets subventionnés dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat féminin (29 projets, deux intercommunalités), cinq (5) diagnostics filières réalisés, des diagnostics territoriaux réalisés, un atlas économique de la région disponible, etc. témoignent de l'importance d'une telle démarche de solidarité d'une collectivité régionale vers les collectivités de niveau inférieur.

Quels types de difficultés sont à surmonter ?

Le manque de moyens financiers du conseil régional de satisfaire toutes les demandes des intercommunalités, inter-collectivités, les associations, etc.

Quel transfert est possible? La connaissance du contexte propre à chaque pays est indispensable. Même avec des valeurs similaires, les méthodes diffèrent. La situation au Mali est difficile. Les gens ont parfois peur de venir. Et maintenant qu'ils commencent à venir, les ressources ont diminué.

Autre limite de ce système : les fonctionnaires des collectivités peuvent changer de stratégie et arrêter la dynamique. Avec la crise, dans les cas de conflits d'intérêt entre des personnes, il faut trouver les espaces de résolution. Les nouveaux pouvoirs ont voulu aller vite, mais il existe des pouvoirs traditionnels dont il faut tenir compte. Et, il y a le poids des bailleurs. Si le projet s'arrête, que feront les acteurs ? Comment faire si les acteurs locaux ne s'approprient pas le système ? C'est encore trop tôt pour le dire.